



MAIRIE DE MONTMOREAU

- 16190 -

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt trois, le quatre décembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de MONTMOREAU, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle Henry Dunant, sous la présidence de Monsieur BOLVIN Jean-Michel, Maire.

Délibération :

D_2023_12_92

Date de convocation du conseil : 28 novembre 2023

Nombre de conseillers
en exercice : 26Nombre de conseillers
présents : 21

Nombre de votants : 24

Présents : M. BOLVIN Jean-Michel, Mme BLANDINEAU Annette, M. BRUNO Thierry, Mme CAILLETEAU Muriel, Mme CHARRANNAT Corinne, M. DESBROSSE Jérôme, M. ELUARD Roland, M. FRETIER Philippe, Mme GODREAU Sandrine, Mme HERAUD Murielle, M. HERBRETEAU Bernard, Mme HUGUET Myriam, M. LABBÉ Hervé, Mme LACOUR Isabelle, M. MICHELET Philippe, Mme MOREAU PERONNAUD Lysiane, M. PAUL-HAZARD Michel, Mme PIVETEAU Béatrice, M. PUYDOYEUX Jean-Jacques, Mme VALEAU LABROUSSE Christine, Mme WILLAUME Francine.

Absents excusés :

Mme CHASTEL Ita

M. LATUILLERIE Bernard a donné pouvoir à Mme PIVEATEAU Béatrice

M. VIGIER Pascal a donné pouvoir à Mme GODREAU Sandrine

Mme VRILLAUD Bernadette a donné pouvoir à M. BOLVIN Jean-Michel

Absent :

M. DEMESSEMAKERS Olivier

Secrétaire de séance : Madame HUGUET MyriamObjet : Acquisition de la
parcelle de Mme SABO

En raison d'erreurs matérielles sur la délibération n° D2023_09_71b (identification de la parcelle divisée et montant de la vente après accord entre les deux parties), il convient de retirer cette délibération et de soumettre à l'approbation du conseil municipal les éléments ci-dessous :

Acquisition de la parcelle cadastrée 294 F 809 d'une contenance de 1 274 m² appartenant à Mme SABO pour un montant de 15 000 €.

Cette acquisition a pour objet la réalisation d'un parking dans le cadre du réaménagement du bourg de St Amant.

La commune de Montmoreau s'engage à prendre les frais de notaire à sa charge et l'acte authentique ainsi que tous documents relatifs à cette acquisition, seront signés chez Me FAULCON, Notaire à Montmoreau par Monsieur le Maire ou, en cas d'empêchement par son représentant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE cette acquisition pour un montant de 15 000 €.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'acte authentique ainsi que tous documents relatifs à cette acquisition dans les conditions susvisées, en l'étude de Me FAULCON, Notaire à Montmoreau.

Fait et délibéré les jour, mois
et an que dessus.Emis le 04/12/2023, transmis en Préfecture et rendu exécutoire
le 05/12/2023Le Maire,
Jean-Michel BOLVIN